

apprennent que ces vingt dernières années, le Trésor fédéral a versé plus de 2 milliards et demi aux cultivateurs canadiens. Ce soir, je tiens à relever ce que le gouvernement précédent a fait pour les cultivateurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard. Les pommes de terre ont fait l'objet d'un prix de soutien dans le cadre de la loi sur le soutien des prix agricoles en 1946, 1948, 1950, 1955 et 1956, avant le soutien accordé en 1957. De plus, on a assujéti les pommes de terre à la loi sur l'organisation du marché des produits agricoles. Cette loi ne prévoyait pas au fond un soutien de prix, mais des versements ont été effectués qui ont constitué un soutien à l'égard des récoltes de 1950 et de 1953.

Par exemple, le programme de 1946 montre que les pommes de terre catégorie n° 1 livrées pour la transformation bénéficiaient d'un prix garanti de \$1.65 par boisseau rendu à la fabrique. Les pommes de terre destinées à l'exportation ou à être expédiées à toute autre fin, étaient évaluées à \$1 le sac de 75 livres, une fois dans le wagon au point d'expédition, et cela ensachées, étiquetées et inspectées. Le coût total de ce programme, pour le gouvernement, s'élevait à \$170,748.48.

En vertu du programme de 1948, les pommes de terre valaient \$1.15 les 100 livres en vrac sur la ferme du cultivateur. Le coût total de ce programme, pour le gouvernement, s'élevait à \$1,646,739.34.

En vertu du programme de 1950, les pommes de terre bénéficiaient d'un prix garanti de 60 cents le baril, si elles étaient livrées aux termes de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, laquelle garantit un prix de 60 cents le baril. Le coût total, pour le gouvernement, de ce prix de soutien de 60 cents le baril, s'élevait à \$218,687.79. Le coût, aux termes de cette loi sur la vente coopérative des produits agricoles, s'élevait à environ \$50,000.

En 1953, aux termes de cette même loi, le gouvernement garantissait un versement initial de 45 cents, 50 cents et 55 cents le boisseau dans l'Île du Prince-Édouard, de 40 cents, 45 cents et 55 cents le boisseau au Nouveau-Brunswick, pour différentes périodes. La perte totale enregistrée en vertu de ce programme s'élevait à environ \$5 millions.

Le programme de 1955 consistait en un versement d'un dollar le baril de 165 livres, pour les pommes de terre livrées aux fabriques de féculé, moins tout montant que le gouvernement pouvait recouvrer de ces fabriques. Le coût total de ce programme s'élevait à \$4,830.77.

En 1956, conformément au programme suivi cette année-là, le prix de soutien a été fixé à \$1.65 le baril pourvu que le prix au consommateur se maintienne à trois quarts de cent

la livre ou plus sur une moyenne calculée jusqu'au 15 juin. Ce prix était basé sur les pommes de terre livrées pour préparation, le gouvernement en payant la différence jusqu'à \$1.65. Ce programme a coûté au gouvernement, en totalité, \$449,279.16. Voilà bien des chiffres qui prouvent que l'ancien gouvernement se souciait certainement des intérêts des producteurs de pommes de terre.

Qu'a fait cette année le gouvernement actuel pour les producteurs de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard? Nous avons appris en cette enceinte que les producteurs de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard ont envoyé le 16 mai une demande d'assistance à la Commission de soutien des prix agricoles. C'est le 24 juin que le gouvernement fédéral a formulé, ou tout au moins confirmé son offre officielle. Le 18 juillet j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture. On la trouvera au hansard de cette date, à la page 2488:

Je veux poser au ministre de l'Agriculture une question qui fait suite à une nouvelle parue dans le *Guardian* de Charlottetown du 12 juillet au sujet du prix de soutien des pommes de terre et dans laquelle il est dit que "pour ce qui est des producteurs de l'île, tout espoir de recevoir de l'aide s'est évanoui". Quelles raisons empêchent d'appliquer les dispositions de la loi sur la stabilisation des prix à cet important secteur agricole?

Le ministre de l'Agriculture répondait à cette question dans les termes suivants:

Aucune raison n'en empêche l'application. A la vérité, l'Office de stabilisation des prix a offert aux producteurs de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard (et le cabinet a approuvé cette offre) de fournir une aide au même titre que celle qui a été accordée au Nouveau-Brunswick dans le cas des pommes de terre utilisées pour la fabrication d'amidon. L'association régionale a accepté l'offre, mais comme on a découvert par la suite que les pommes de terre avaient un peu germé, on a eu quelque difficulté à en déterminer la qualité. Nous poursuivons actuellement de nouveaux pourparlers en vue d'aplanir cette difficulté.

Sur quoi je posais une autre question:

Puis-je demander, à titre de question supplémentaire, si le retard du gouvernement à appliquer la mesure n'est pas un exemple de la faiblesse du programme de stabilisation agricole?

A quoi le ministre de l'Agriculture répondait:

Monsieur l'Orateur, puisque l'énoncé a été fait, j'ai bien le droit d'y répondre. Les délais qui se sont produits à l'égard des pommes de terre dans l'Île du Prince-Édouard sont attribuables au gouvernement provincial et à l'association des producteurs de pommes de terre de la province, qui n'ont pas su se décider à accepter l'offre qui leur a été faite ni à exécuter le programme qui leur a été proposé.

La réponse du ministre n'était pas absolument conforme aux faits et s'en prenait au gouvernement de l'Île du Prince-Édouard et aux producteurs de pommes de terre